

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2019-CC-06-103

**SIGNATURE DE
L'AVENANT AU CONTRAT
DE PRET PROPOSE PAR LA
SOCIETE GENERALE :
AUTORISATION DE
SIGNATURE DU PRESIDENT**

**SEANCE
DU 12 SEPTEMBRE 2019**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 29

votants : 41

**DATE DE CONVOCATION :
5 Septembre 2019**

**SECRETAIRE DE SEANCE :
Martine PALIN SAINTE
AGATHE**

L'an deux mille dix-neuf, le Jeudi douze Septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BELGUERRAS Martine (Raray) suppléante de Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Madame NOUGIER Marie-Hélène (Courteuil) suppléante de Monsieur DUMOULIN François
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)
- * Monsieur TESSON Gilles (Montlognon) suppléant de Monsieur FROMENT Daniel

Pouvoirs :

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis) pouvoir à Madame TEBBI Fadhila (Senlis) ;
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) pouvoir à Monsieur JEUDON Didier (Thiers Sur Thève) ;
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis) pouvoir à Monsieur Philippe L'HELGOUALC'H (Senlis) ;
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis) pouvoir à Madame Pascale LOISELEUR (Senlis) ;
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis) pouvoir à Monsieur Pierre FLEURY (Senlis) ;
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis) pouvoir à Monsieur Daniel GUEDRAS (Senlis) ;
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque) pouvoir à Monsieur Dimitri ROLLAND (Barbery) ;
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines) pouvoir à Monsieur Guillaume MARECHAL (Fleurines) ;
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis) pouvoir à Madame Véronique LUDMANN (Senlis) ;

- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) pouvoir à Madame Véronique PRUVOST-BITAR (Senlis) ;
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis) pouvoir à Madame Véronique PRUVOST-BITAR (Senlis) ;
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) pouvoir à Madame Elisabeth SIBILLE (Senlis) ;

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(s) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc, (Raray)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François, (Courteuil)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel, (Froment)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :

- * Madame BELGUERRAS Martine (Raray) suppléante de Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc,
- * Madame NOUGIER Marie-Hélène (Courteuil) suppléante de Monsieur DUMOULIN François,
- * Monsieur TESSON Gilles (Montlognon) suppléant de Monsieur FROMENT Daniel,

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 29 présents, 19 absents et 12 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Exposé des motifs

Monsieur le Président indique à l'assemblée plénière que l'ancienne Communauté de Communes des Trois Forêts avait contracté, en Décembre 2014, un emprunt auprès de la Société Générale avec les caractéristiques suivantes :

- Montant : 717 000,00 euros
- Durée : 20 ans
- Taux fixe : 2,35%
- Echéance : trimestrielle
- Frais de dossier : néant
- Coût total du crédit : 890 058,41 euros

Suite à la fusion des Communautés de Communes des Trois Forêts et de Cœur Sud Oise au 1^{er} Janvier 2017, la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se substitue de plein droit à la Communauté de Communes des Trois Forêts dans tous ses actes et délibérations. L'établissement s'est donc vu transférer l'ensemble des biens, droits et obligations des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. La Communauté de Communes Senlis Sud Oise est devenue, par conséquent, débitrice de la Société Générale pour le prêt n° 1195 de 717 000,00 euros, contracté le 22 Décembre 2014, en lieu et place de la Communauté de Communes des Trois Forêts.

Il est donc nécessaire d'effectuer un avenant.

L'avenant relatif au contrat de prêt apportera le changement de compte interne à la Société Générale.

Projet de Délibération

Envoyé en préfecture le 18/09/2019
Reçu en préfecture le 18/09/2019
Affiché le **18 SEP. 2019**
ID : 060-200066975-20190912-DEL2019CC06103-DE

Vu l'article L. 5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'arrêté préfectoral du 14 Novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Considérant la nécessité d'avoir recours à cet avenant afin de modifier changement de compte interne à la Société Générale,

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 41 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer l'avenant relatif au contrat d'emprunt n° 1195 de 717 000,00 euros contracté le 22 décembre 2014 aux lieu et place de la Communauté de Communes des Trois Forêts.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : **18 SEP. 2019**
Et de l'affichage le : **18 SEP. 2019**

Le Président,

Philippe **CHARRIER**



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le **18 SEP. 2019**

Le Président,

Philippe **CHARRIER**

